



## Supplément canadien pour les adultes en âge de travailler | Synthèse | Déc 2024

Le coût de la vie augmente, mais les salaires ne suivent pas. Pour beaucoup de personnes au Canada, avoir un emploi ne suffit plus à satisfaire leurs besoins essentiels. Et l'insuffisance des revenus étant la cause première de l'insécurité alimentaire, cette situation contribue à la crise de l'insécurité alimentaire au Canada. **À l'échelle nationale, près de 60 % des familles dont la principale source de revenus provient du travail connaissent l'insécurité alimentaire<sup>1</sup>.**

Les personnes «en âge de travailler» (18 à 64 ans) qui vivent avec de faibles revenus ne reçoivent pas l'aide du fédéral dont elles ont besoin. La seule aide fédérale pour ce groupe est l'*Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT)*, un crédit d'impôt remboursable. Or, beaucoup de personnes de ce groupe d'âge n'y ont pas droit en raison de la façon dont elle est conçue.

Par ailleurs, au Canada, **près de 1 personne sur 4 âgée de 18 à 64 ans vit de l'insécurité alimentaire<sup>2</sup>**. De toute évidence :

- l'ACT ne suffit pas à prévenir l'insécurité alimentaire pour les personnes qui y ont droit.
- De façon plus générale, il reste encore beaucoup à faire pour les travailleur-euse-s à faible salaire.

## L'aide qu'apporterait le Supplément canadien pour les adultes en âge de travailler

Centres communautaires d'alimentation du Canada et [Maytree](#) demandent au gouvernement fédéral de **remplacer l'ACT par un crédit d'impôt bonifié : le Supplément canadien pour les adultes en âge de travailler (SCAAT)**.

En collaboration avec Maytree, nous avons analysé les limites de l'ACT et élaboré le SCAAT pour aider les personnes âgées de 18 à 64 ans ayant de faibles revenus<sup>3</sup>.

Notre analyse montre que le SCAAT réduirait la pauvreté et l'insécurité alimentaire chez les personnes âgées de 18 à 64 ans, car il s'attaque aux deux principaux problèmes de l'ACT : les critères d'admissibilité restreints et les faibles prestations versées.

# L'élargissement de l'admissibilité aiderait les personnes qui en ont le plus besoin

- *Le problème* : L'ACT exige que les demandeur·euse·s aient gagné au moins 3000 \$ de revenu d'emploi annuel pour bénéficier de la prestation.
- *Notre solution* : Le SCAAT n'exigerait pas que les bénéficiaires aient un revenu d'emploi. **Cet assouplissement des critères d'admissibilité apporterait un soutien au revenu indispensable à ceux et celles qui en ont le plus besoin : les personnes en situation de grande pauvreté et d'insécurité alimentaire grave.** Font partie de cette population :
  - Les personnes sans travail rémunéré qui ont du mal à obtenir ou conserver un emploi
  - Les personnes ayant un travail précaire et dont les revenus annuels d'emploi sont inférieurs à 3000 \$
  - Les personnes célibataires âgées de 18 à 64 ans.

# L'augmentation du montant des prestations aiderait à faire face à l'augmentation du coût de la vie

- *Le problème* : Les versements de l'ACT sont insuffisants et ne suivent pas l'inflation et l'augmentation du coût de la vie. Cela perpétue le cycle de la grande pauvreté.
- *Notre solution* : Le SCAAT aurait un plafond annuel de 3000 \$, ce qui est bien plus élevé que le montant annuel maximum de 1 428\$ actuellement disponible aux bénéficiaires de l'ACT.
- Le SCAAT apporterait une aide financière à **3,1 millions de personnes célibataires âgées de 18 à 64 ans, contre 1 million de personnes qui sont actuellement aidées par l'ACT.**

## Une mise en œuvre progressive d'un SCAAT

S'il n'est pas possible de mettre en œuvre un SCAAT complet, le gouvernement fédéral pourrait lever l'obligation pour une personne d'avoir un emploi pour avoir droit à l'ACT.

Cette mesure serait un premier pas important vers la mise en œuvre d'un SCAAT et aiderait un 1 million de personnes supplémentaires en situation de grande pauvreté et d'insécurité alimentaire grave.

Voyez le travail de notre [Unité de lutte contre la pauvreté](#) ou écrivez-nous à [pau@cfccanada.ca](mailto:pau@cfccanada.ca).



## Références

1. Li, T., St-Germain, A.-A. F. et Tarasuk, V. (2023). Household food insecurity in Canada 2022. Research to identify policy options to reduce food insecurity (PROOF). <https://proof.utoronto.ca/wp-content/uploads/2023/11/Household-Food-Insecurity-in-Canada-2022-PROOF.pdf>
2. Statistique Canada. (26 avril 2024). Enquête canadienne sur le revenu, 2022. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240426/dq240426a-fra.htm>
3. Kapoor, G. T., Tabbara, M., Hanley, S. et McNicoll, S. (2022). How to reduce the depth of single adult poverty in Canada: Proposal for a Canada Working-Age Supplement. Maytree and Community Food Centres Canada. <https://maytree.com/wp-content/uploads/canada-working-age-supplement-report.pdf>

Copyright © Centres communautaires d'alimentation du Canada, 2024

[cfccanada.ca/fr](https://cfccanada.ca/fr)



centres communautaires d'alimentation  
du CANADA la bonne nourriture n'est qu'un début

